

VOTRE GUIDE POUR COMPRENDRE, AMORCER ET POURSUIVRE LE TRAITEMENT PAR Pr JINARC^{MD}



Pour la **maladie polykystique rénale**
autosomique dominante (MPRAD)



UN GUIDE POUR VOUS AIDER À AMORCER VOTRE TRAITEMENT PAR

Pr **JINARC**^{MD}

Le présent guide est destiné aux personnes atteintes de MPRAD à qui JINARC (tolvaptan) a été prescrit. Il a été créé pour vous aider à discuter des risques et des bienfaits éventuels de JINARC avec votre médecin. Afin de vous aider à tirer le maximum de votre traitement, on y explique également comment agit JINARC, quels sont ses effets secondaires possibles et de quelle façon il faut le prendre.

Le guide ne remplace pas les conseils d'un professionnel de la santé. Vous devez discuter de votre maladie et de votre traitement avec votre équipe de soins, et lui poser toutes les questions que vous pourriez avoir.

CE QUE VOUS TROUVEREZ À L'INTÉRIEUR

Page 4

Comment ^{Pr}JINARC^{MD} agit-il chez les patients atteints de MPRAD?

Page 6

Avant d'instaurer le traitement par JINARC

Page 8

Prendre JINARC

Page 9

Les effets secondaires possibles et l'importance de l'observance du traitement

Page 13

Obtenez-en plus grâce à ORIJIN^{MD} : le programme de soutien à valeur ajoutée offert aux patients traités par JINARC

Page 14

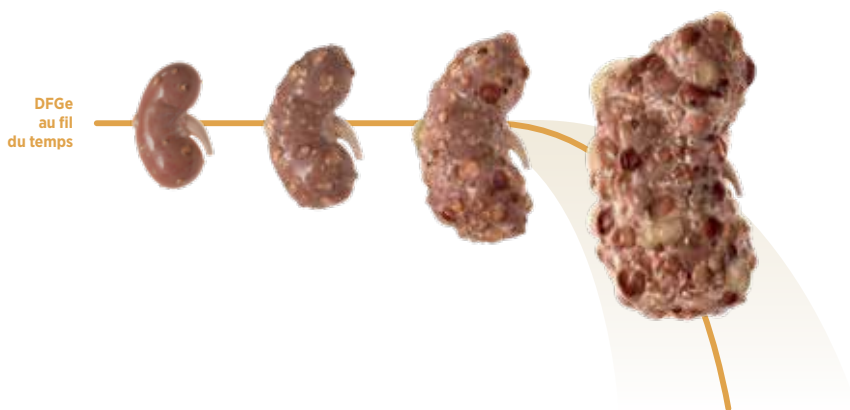
Étapes pour instaurer et poursuivre le traitement par JINARC



COMMENT ^{Pr} JINARC^{MD} AGIT-IL CHEZ LES PATIENTS ATTEINTS DE MPRAD ?

Qu'est-ce que la MPRAD ?

Afin de comprendre le fonctionnement de JINARC, il faut tout d'abord savoir ce qu'est la MPRAD. La MPRAD est un trouble génétique évolutif caractérisé par la formation de nombreux kystes (poches remplies de liquide) sur les reins.



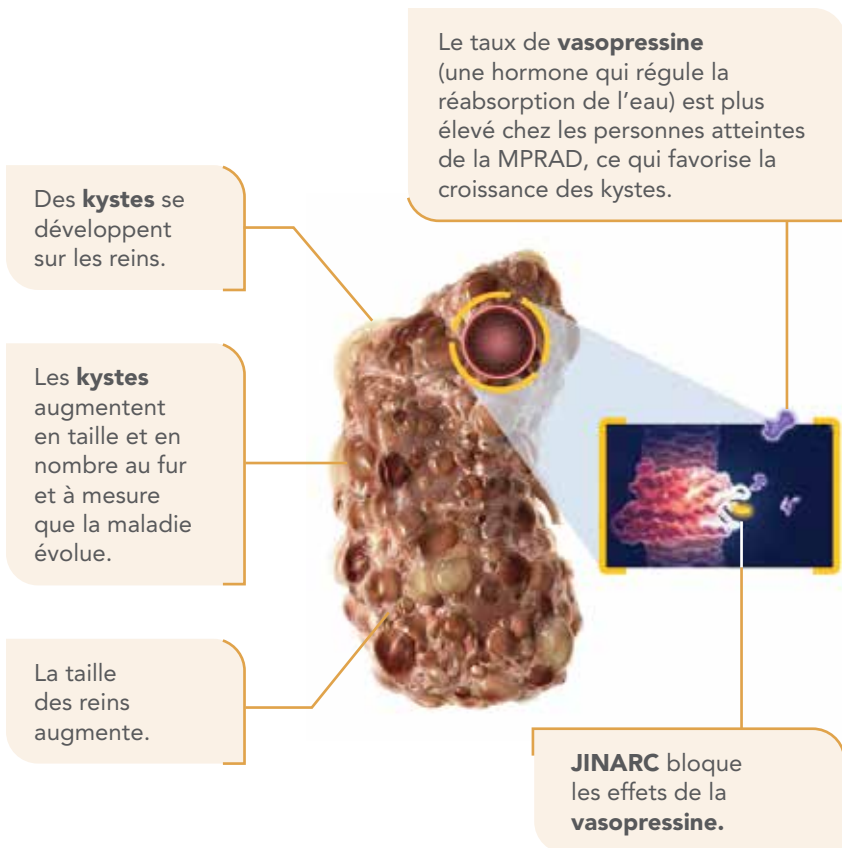
- Les kystes augmentent en nombre et en taille, et peuvent altérer la fonction rénale.
- Des kystes peuvent se former et croître sans entraîner de symptômes de MPRAD.
- Les symptômes de la MPRAD peuvent varier grandement d'un membre d'une même famille à un autre.
- Le ralentissement de l'évolution de la maladie peut favoriser la prise en charge des symptômes de la MPRAD.

Faits importants à retenir au sujet de la MPRAD :

- La MPRAD est un trouble génétique pouvant être hérité du père ou de la mère.
- Elle peut entraîner de l'insuffisance rénale.
- L'évolution de la maladie varie d'une personne à une autre.
- La MPRAD peut toucher de 1 personne sur 400 à 1 sur 1000.

Que vous viviez avec la MPRAD depuis des années ou que votre diagnostic soit récent, vous pouvez amorcer un traitement par JINARC dès maintenant.

Comment ^{Pr}JINARC^{MD} agit-il ?



JINARC ralentit la croissance des kystes ainsi que le déclin de la fonction rénale, ce qui devrait contribuer à offrir une protection contre l'insuffisance et les lésions rénales.

En raison du mode d'action de JINARC, vous urinerez plus fréquemment le jour et la nuit. Cet effet s'estompera avec le temps.

AVANT D'INSTAURER LE TRAITEMENT PAR ^{Pr} JINARC^{MD}

Pour votre sécurité : le Programme contrôlé de distribution et de surveillance de l'innocuité hépatique de JINARC

Dans de rares cas, des patients traités par JINARC ont présenté des modifications de la fonction hépatique qui pourraient causer des lésions au foie si elles ne sont pas traitées. Pour réduire ce risque, vous devez consentir à vous soumettre à des analyses sanguines régulières et vous inscrire au Programme de distribution et de surveillance de l'innocuité hépatique (DSIH) de JINARC.

Le Programme DSIH de JINARC a été mis sur pied dans l'objectif de surveiller la fonction hépatique, afin de s'assurer qu'elle se situe dans les limites de la normale pour que vous puissiez continuer à recevoir le traitement. Dans cette optique, le Programme DSIH fait en sorte que vous subissiez des analyses sanguines :

- **avant** d'instaurer le traitement par JINARC;
- **tous les mois** pendant les 18 premiers mois;
- **tous les 3 mois** pendant les 12 mois suivants; et
- **tous les 3 à 6 mois** pendant le reste du traitement.

Le Programme DSIH peut vous envoyer des rappels lorsque le moment est venu pour vous de subir des analyses sanguines. Il est important de vous y soumettre, car votre médecin devra examiner les résultats de vos analyses sanguines avant d'approuver le renouvellement de votre ordonnance de JINARC.

Votre médecin discutera du Programme DSIH avec vous avant de vous prescrire JINARC.

Pour s'assurer que vous avez bien compris : le formulaire d'entente entre le patient et le prescripteur (FEPP)

Avant de vous prescrire JINARC, votre médecin passera en revue avec vous les risques et les bienfaits éventuels de ce médicament. Si votre médecin et vous déterminez que JINARC vous convient, vous signerez tous les deux le formulaire d'entente entre le patient et le prescripteur (FEPP). En signant le FEPP, vous confirmez que :

- vous comprenez les risques éventuels du traitement par JINARC, en particulier pour le foie, et les bienfaits qu'il peut apporter au fil du temps;
- votre médecin et vous avez déterminé que JINARC vous convient;
- vous consentez à vous soumettre à des analyses sanguines régulières;
- vous acceptez de commencer le traitement.

Votre médecin pourrait discuter avec vous de la possibilité de participer au registre canadien de suivi clinique des patients traités par JINARC, qui permet de recueillir des données sur les résultats cliniques à long terme du traitement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le service d'Information médicale d'Otsuka, au 1 877 341-9245.

Qui doit éviter de prendre ^{Pr} JINARC^{MD} ?

Vous ne devez pas prendre JINARC si :

- on vous a demandé de cesser définitivement l'usage du tolvaptan;
- vous êtes allergique au tolvaptan, à la benzazépine ou aux dérivés de la benzazépine (p. ex., REMERON^{MD}) ou à l'un des ingrédients non médicinaux du produit;
- vous ne pouvez pas remplacer les liquides en buvant, ou vous ne pouvez ressentir la soif;
- vous présentez un taux élevé de sodium (sel) dans votre sang;
- vous présentez une affection associée à un faible volume sanguin;
- votre foie ne fonctionne pas comme il devrait, et votre médecin s'en préoccupe;
- vous êtes enceinte ou prévoyez de le devenir ou vous allaitez;
- votre organisme est incapable de produire de l'urine;
- vous prenez certains médicaments qui pourraient accroître vos concentrations sanguines de JINARC, p. ex. :
 - la clarithromycine ou la tétracycline (des antibiotiques);
 - le kétoconazole ou l'itraconazole (des antifongiques);
 - le ritonavir, l'indinavir, le nelfinavir et le saquinavir (des anti-VIH); et
 - la néfazodone (un antidépresseur);
- vous présentez une intolérance au galactose, un déficit en lactase de Lapp ou une malabsorption du glucose et du galactose (des troubles héréditaires rares), étant donné que JINARC contient du lactose.

Prévention de la grossesse

Les femmes aptes à procréer doivent utiliser une méthode contraceptive appropriée avant et pendant le traitement par JINARC, afin d'éviter de tomber enceintes durant celui-ci.

JINARC et les autres médicaments

Avant d'amorcer le traitement par JINARC, informez votre médecin de tous les médicaments que vous prenez, y compris les médicaments d'ordonnance et en vente libre, les vitamines, les minéraux, les suppléments naturels et les produits de médecine douce. La prise de JINARC avec d'autres médicaments peut avoir un effet sur la manière dont agissent les autres médicaments, et les autres médicaments peuvent avoir un effet sur le mode d'action de JINARC. Si vous prenez d'autres médicaments, il se peut que votre médecin doive ajuster la dose de JINARC ou des autres médicaments.

Avant d'amorcer tout nouveau traitement, dites à votre professionnel de la santé que vous prenez JINARC. Plus particulièrement, vous devez l'en informer avant qu'il vous prescrive un nouveau médicament, quel qu'il soit. Si vous commencez à prendre un nouveau médicament, informez-en votre néphrologue (ou le médecin qui vous a prescrit JINARC) le plus tôt possible.

PRENDRE ^{Pr} JINARC^{MD}

Posologie de JINARC

JINARC est administré 2 fois par jour. Chaque comprimé JINARC contient une quantité différente de médicament. Le total des doses des 2 comprimés que vous prenez chaque jour correspond à votre dose quotidienne.

La première dose de la journée est toujours plus élevée que la seconde. Cette façon de faire vous permet d'obtenir le meilleur équilibre entre la quantité de médicament dans votre organisme et l'augmentation de l'envie d'uriner durant la nuit.

Votre médecin vous prescrira probablement l'une des trois doses quotidiennes totales décrites dans le tableau ci-dessous. Il se peut que votre médecin ajuste votre dose au cours des premières semaines ou des premiers mois de votre traitement afin de trouver celle qui vous convient le mieux. Prenez la dose qui vous a été prescrite de la façon suivante :

Dose quotidienne totale (Votre médecin décidera quelle dose vous convient le mieux)	Dose du matin (au lever)	Dose de l'après-midi (8 heures après la dose du matin)
60 mg	45 mg 	15 mg 
90 mg	60 mg 	30 mg 
120 mg	90 mg 	30 mg 

Si vous prenez certains médicaments, votre médecin pourrait réduire votre dose habituelle de JINARC. Certains médicaments pourraient vous amener à avoir trop de JINARC dans le sang. Votre médecin peut réduire votre dose à :

- 15 mg le matin + 15 mg le soir, pour une dose quotidienne totale de 30 mg **OU**
- 30 mg le matin + 15 mg l'après-midi, pour une dose quotidienne totale de 45 mg.

Comment prendre JINARC

- ✓ Vous pouvez prendre JINARC avec ou sans nourriture.
- ✗ **Ne buvez pas** de jus de pamplemousse pendant votre traitement par JINARC.
- ✓ Pour empêcher votre organisme de perdre trop d'eau (déshydratation), gardez à portée de la main de l'eau que vous pourrez boire **en tout temps** pendant le traitement par JINARC. À moins d'un avis contraire de votre professionnel de la santé, buvez beaucoup d'eau durant la journée et de un à deux verres d'eau avant de vous coucher.

Certains médicaments ou certaines maladies peuvent vous empêcher de boire des liquides ou entraîner la perte d'une trop grande quantité de liquides corporels, comme dans le cas de vomissements ou de diarrhée. Si vous présentez ce genre de problèmes, communiquez immédiatement avec votre fournisseur de soins.

Sauf en cas d'urgence, n'arrêtez pas de prendre JINARC sans en avoir d'abord parlé à votre médecin.

Que faire si vous oubliez de prendre une dose ?

Vous ne devez pas oublier ni sauter de dose de ^{Pr}JINARC^{MD}. Si vous avez oublié une dose, prenez la dose suivante à l'heure habituelle et à la teneur prescrite. **Ne prenez jamais 2 doses en même temps.**

Si vous avez de la difficulté à vous souvenir de prendre JINARC, parlez-en avec votre équipe de soins afin qu'elle vous aide à trouver des moyens d'intégrer la prise de JINARC à votre horaire quotidien.

LES EFFETS SECONDAIRES POSSIBLES ET L'IMPORTANCE DE L'OBSERVANCE DU TRAITEMENT

Effets secondaires possibles durant le traitement par JINARC

Comme c'est le cas avec n'importe quel médicament, JINARC peut causer certains effets secondaires, mais pas forcément chez tous les patients.

Effets secondaires connus

Les effets secondaires prévisibles du traitement par JINARC sont la soif, la production d'une grande quantité d'urine ou l'envie fréquente d'uriner et l'envie d'uriner durant la nuit.

Les autres effets secondaires possibles comprennent les maux de tête, la constipation, la diarrhée, la sécheresse de la bouche, l'indigestion, la diminution de l'appétit, la fatigue, la faiblesse, les étourdissements, les troubles du sommeil, les spasmes musculaires, l'éruption cutanée ou les démangeaisons, et les douleurs abdominales.

Quand consulter votre équipe de soins

Consultez votre médecin, votre infirmier(ère) ou votre pharmacien(ne) si vous présentez l'un des effets suivants :

- **Hausse du taux sanguin de potassium** : symptômes tels que battements de cœur irréguliers, faiblesse musculaire et sensation de malaise général;
- **Hausse du taux d'acide urique dans le sang/goutte** : symptômes tels que douleur aux articulations, notamment dans le gros orteil, suivie d'une rougeur, d'une enflure et d'une chaleur;
- **Troubles du foie** : symptômes tels que coloration jaune de la peau et des yeux, urine foncée, douleur abdominale, nausées, vomissements ou perte d'appétit.

Vous devez également consulter votre équipe de soins si vous présentez un effet secondaire qui vous inquiète.

Situations d'urgence

Cessez de prendre ^{Pr}JINARC^{MD} et obtenez des soins médicaux d'urgence si vous présentez l'un ou l'autre des effets suivants :

- **Déshydratation** : symptômes tels que soif accrue, sécheresse de la bouche ou de la peau, fatigue, baisse de la quantité d'urine produite, maux de tête, étourdissements ou battements de cœur irréguliers;
- **Angio-œdème et réactions allergiques graves** : symptômes tels qu'enflure du visage, des yeux ou de la langue, difficulté à avaler, respiration sifflante, urticaire et démangeaisons généralisées, éruption cutanée, fièvre, crampes abdominales, malaise thoracique ou serrement de la poitrine, difficulté à respirer ou perte de conscience.

Apport en eau et élimination de l'eau (envie d'uriner)

Apport en eau

En tant que patient atteint de MPRAD, vous savez déjà qu'il est essentiel de boire beaucoup d'eau tous les jours. Il demeure extrêmement important de le faire pendant le traitement par JINARC.

Pour prévenir la déshydratation, assurez-vous de garder à portée de la main de l'eau que vous pourrez boire en tout temps pendant le traitement par JINARC. À moins d'un avis contraire de votre équipe de soins, vous devez :

- ✓ boire beaucoup d'eau durant toute la journée;
- ✗ cependant, **ne buvez pas** de jus de pamplemousse;
- ✓ boire de 1 à 2 verres d'eau avant de vous coucher, même si vous n'avez pas soif.

Certains médicaments ou certaines maladies peuvent vous empêcher de boire des liquides ou entraîner la perte d'une trop grande quantité de liquides corporels, comme dans le cas de vomissements, de diarrhée ou de transpiration excessifs. Si vous présentez ce genre de problèmes, communiquez immédiatement avec votre équipe de soins.

Élimination de l'eau (envie d'uriner)

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les personnes traitées par JINARC sont susceptibles d'avoir soif, d'uriner en plus grande quantité ou plus souvent et d'uriner durant la nuit. Ces effets sont liés au mode d'action du médicament.

Collaborez avec votre équipe de soins pour trouver des moyens de vous adapter à ces effets, si vous les présentez.

Observance du traitement par JINARC

Vous ne devez pas arrêter de prendre JINARC sans d'abord en discuter avec votre médecin. Si la soif ou l'envie d'uriner font en sorte qu'il est difficile pour vous de poursuivre le traitement, parlez-en à votre équipe de soins afin qu'elle vous aide à trouver des moyens d'adapter vos activités quotidiennes.



LES PERSONNES TRAITÉES PAR ^{Pr} JINARC^{MD} PEUVENT PROFITER DE TOUS LES AVANTAGES DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PATIENTS ORIJIN^{MD}

Dans le cadre du Programme ORIJIN, vous avez accès aux éléments suivant :

- du personnel infirmier dévoué qui vous aidera à amorcer votre traitement par JINARC et répondra aux questions que vous pourriez avoir à son sujet;
- votre spécialiste du remboursement personnel qui facilitera vos démarches pour obtenir le remboursement du médicament ou de l'aide financière;
- des services de pharmacie et de livraison de JINARC à votre domicile ou à votre lieu de travail;
- le Programme d'analyses sanguines à domicile ou aux appels téléphoniques pour vous rappeler que le moment est venu de subir des analyses de sang;
- le suivi des tests de la fonction hépatique;
- le site JINARC.ca, un site Web détaillé et instructif qui aborde des sujets pertinents et fournit des conseils fort utiles pour vous guider tout au long de votre traitement. Pour y avoir accès, il suffit d'y entrer l'un des numéros d'identification du médicament (DIN) suivants : 02437503, 02437511 ou 02437538;
- des conseils personnalisés sur la nutrition et sur les méthodes de prise en charge optimale de votre alimentation de la part de diététistes canadiens expérimentés qui connaissent bien les besoins nutritionnels des patients atteints de la MPRAD;
- une carte de quote-part créée à l'intention des patients disposant d'une assurance médicament privée couvrant JINARC. Grâce à cette carte, vous n'aurez pas de frais supplémentaires à assumer lorsque vous recevrez JINARC. En effet, ce programme couvrira la différence de coût entre le prix de JINARC et le montant remboursé par votre assurance privée.



Balayez l'image pour accéder à JINARC.ca

Si vous avez la moindre question concernant le Programme de soutien aux patients ORIJIN ou JINARC, communiquez avec un membre du personnel infirmier de ce programme, au 1 844 254-6272 ou votre représentant JINARC.

Gardez cette carte sur vous en tout temps en cas d'urgence ou même pour demander un petit renseignement.



Nom du médecin prescripteur

N° de téléphone



Toutes les marques de commerce suivies des mentions ^{MD} ou ^{MC} sont protégées (déposées ou non) par leurs propriétaires ou concédants de licence. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter le www.otsukacanadatm-mc.ca.
© Otsuka Canada Pharmaceutique.
Tous droits réservés. OCPI-JIN-00341F





OBTENEZ-EN PLUS GRÂCE À ORIJIN^{MD} :
LE PROGRAMME DE SOUTIEN
À VALEUR AJOUTÉE OFFERT AUX
PATIENTS TRAITÉS PAR Pr JINARC^{MD}



À partir du moment où on vous a prescrit JINARC, vous pouvez recevoir de l'aide personnalisée par l'entremise du Programme de soutien aux patients ORIJIN.

Que vous commenciez ou poursuiviez votre traitement, le Programme ORIJIN peut s'adapter à vos besoins de diverses façons – c'est à vous de décider. Par exemple, le Programme ORIJIN peut vous aider à amorcer votre traitement, à vous fixer des objectifs, à répondre à vos questions et à vous donner accès à des services additionnels durant votre cheminement.



Nous aimerions vous guider en ce qui a trait au soutien supplémentaire que vous pourriez obtenir par l'entremise d'ORIJIN!

Balayez l'image pour regarder la vidéo.

▼ Détachez la carte et rangez-la dans votre portefeuille.



**Votre ligne directe vers le soutien offert
aux patients traités par Pr JINARC^{MD}**

1 844 2JINARC
(1 844 254-6272)

ÉTAPES POUR INSTAURER ET POURSUIVRE LE TRAITEMENT PAR Pr JINARC^{MD}

Passez en revue les risques et les bienfaits éventuels
du traitement par JINARC avec votre médecin.



Remplissez le FEPP et signez-le tous les deux.
Conservez-en un exemplaire dans vos dossiers.



Faites vérifier le fonctionnement de votre foie :

- Avant d'entreprendre votre traitement par JINARC;
- Tous les mois pendant les 18 premiers mois de votre traitement;
- Tous les 3 mois pendant les 12 mois suivants, et
- Tous les 3 à 6 mois pendant le reste de votre traitement.



Obtenez JINARC chez votre pharmacien et prenez-le en
suivant les directives de votre médecin.



Toutes les marques de commerce suivies des mentions
^{MD} ou TM sont protégées (déposées ou non) par leurs
propriétaires ou concédants de licence.
Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter
le www.otsukacanadatm-mc.ca.

© Otsuka Canada Pharmaceutique.
Tous droits réservés. OCPI-JIN-00341F

